LA GAZETTE DE L'UGOH

BULLETIN N° 18 ✳ WWW.UGOH.FR ✳ NOVEMBRE 2026

Éric Pociello, président de GenEven, veut offrir la généalogie événementielle à tous

GenEven : la généalogie et le patrimoine au plus près des associations

À l'origine de GenEven, on retrouve Éric Pociello, passionné de généalogie, fondateur du Cercle Lozérien de Généalogie - CLG48 - puis de l'Union Généalogique d'Occitanie Historique - UGOH . Constatant que de nombreuses petites associations restaient à l'écart des grands événements généalogiques organisés au niveau national, il a souhaité créer une structure capable de rapprocher conférences, visites et rencontres de tous les passionnés.

GenEven est née de cette volonté. Son nom est la contraction de « Généalogie » et « Événementiel », et reflète parfaitement sa mission. L'association organise des conférences généalogiques et patrimoniales, des visites de services d'archives ou de sites historiques ainsi que des rencontres avec des spécialistes, **en présentiel** comme **en visioconférence.**

Contrairement aux associations de généalogie qui accompagnent leurs adhérents dans leurs recherches, GenEven se consacre exclusivement à l'organisation d'événements. Son objectif est de rendre accessibles au plus grand nombre des interventions de qualité, y compris pour les associations éloignées des grands centres urbains.

La préparation d'un événement peut nécessiter plusieurs mois de travail : choix du thème, recherche des intervenants, organisation logistique, communication et partenariats. Les sujets sont sélectionnés en fonction de l'actualité généalogique, patrimoniale et des attentes exprimées par les adhérents.

Il est important de préciser que les associations adhérentes à l'UGOH bénéficient de l'accès aux activités de GenEven grâce au soutien de l'UGOH, qui prend en charge leur cotisation à cette structure. Les conférences, visites et événements organisés par GenEven sont ainsi accessibles sans frais supplémentaires pour les associations membres de l'UGOH.

Par cette démarche, l'UGOH poursuit sa mission de soutien aux associations généalogiques et de diffusion de la culture historique et patrimoniale, en veillant à ce qu'aucune structure, même modeste, ne soit privée de ces opportunités d'enrichissement et de partage.

UGOH
Union Généalogique d'Occitanie Historique

GENEVEN
per UGOH

Dossier

proposé par Pierre Clavel - 2026

SEPTEMBRE 1792 ou l'Etat Civil Laïcisé

Le décret du 20 septembre 1792 a créé l'état civil (registres « NMD » des naissances, mariages, décès) dans la forme où nous le connaissons aujourd'hui. Sa préparation et sa mise en oeuvre, dans une période agitée, ont donné lieu à de nombreux essais et variations entre les mois de juillet 1792 et janvier 1793. Pour en apprécier la teneur, une petite remontée dans le temps est nécessaire.

-I. Ancien Régime.

L'état civil moderne a été créé par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (10-25 août 1539), édictée par le roi François Ier. La tenue en langue française, et non plus en latin, par les curés, de registres de baptême, est prescrite par ledit texte de loi. L'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures (registres BMS chers aux archivistes et aux généalogistes) est imposé par le roi Henri III dans son ordonnance de Blois, en mai 1579.

Louis XIV, par l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, en avril 1667, assurera la tenue en double exemplaire des registres paroissiaux, l'un restant dans la paroisse, le second étant déposé au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée (administrations royales). Les feuillets doivent être remplis « sans laisser aucun blanc ». Mais il faudra attendre la déclaration du roi Louis XV, le 9 avril 1736 pour que cette obligation, assortie de la signature des parties, soit réellement généralisée. Ces sages précautions ont facilité la conservation jusqu'à nos jours, dans les réserves des Archives départementales, d'un bon nombre d'actes. Enfin, le 19 novembre 1787, Louis XVI promulgue l'Edit sur l'état civil des non-catholiques.

-II. Période révolutionnaire.

Par un décret du 20 septembre 1792, l'Assemblée législative laïcise la tenue de l'état civil des citoyens, selon l'article 7 du titre II de la Constitution du 3 septembre 1791 : « le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, les mariages et les décès seront constatés ; et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes ». Les registres BMS sont remplacés par les registres NMD, avec tables alphabétiques décennales. Les maires des communes -créées par le décret du 14 décembre 1789- seront chargés de la tenue de l'état civil. Pour aider les élus ruraux dans leur tâche, on prévoit de leur « envoyer des instructions simples, des modèles clairs ». L'officier d'état civil « n'aura que sa signature à mettre ». Les quelques exemples ci-dessous, de tenue des registres durant la deuxième moitié de l'année 1792,
illustrent les difficultés d'application du décret du 20 septembre.Et ce d'autant plus que cette année 1792 a été marquée par de grands événements politiques : avril, déclaration de guerre à l'Autriche ; mai, décrets contre les prêtres réfractaires ; 20 juin -anniversaire du Serment du jeu de paume- le peuple entre aux Tuileries ; juillet, levée de volontaires ; 10 août, prise des Tuileries par les insurgés et désignation d'un conseil exécutif provisoire ; 14 août, nouveau serment exigé de tous les prêtres ; 26 août, décret bannissant les prêtres réfractaires* ; 21 septembre, première réunion de la Convention nationale et proclamation de la République ; 22 septembre, proclamation de l'an I de la République ; septembre-novembre, affrontements entre Girondins et Montagnards à l'Assemblée nationale ; 2 octobre, création du Comité de sûreté générale ; 11 décembre, ouverture du procès de Louis XVI.

-III. Etude de quelques actes tirés des Archives départementales de la Lozère

1- Aumont (Aumont-Aubrac, depuis 1937) (cote EDT 009 GG6)
Le curé DALMAS établit les actes d'état civil jusqu'au 27 septembre 1792. Le 30 du même mois, il inscrit dans le registre : « Le 30 septembre 1792, nous n'avons pas dit la messe à cause des troubles, les officiers municipaux ayant jugé qu'il n'y avait pas sûreté pour nous en faisant des fonctions publiques. C'est ce même jour qu'on a affiché le décret qui enjoint aux ecclésiastiques qui ont refusé de prêter le serment de sortir du royaume dans le délai de 15 jours ». Les 1er et 2 octobre, le curé DALMAS mentionne deux enterrements « sans prêtres ». Ce seront ses dernières inscriptions. Il avait prêté serment puis s'était rétracté après la condamnation par le pape de la Constitution civile du clergé. Le 11 octobre, le registre d'état civil est tenu avec les mentions nouvelles « l'an premier de la république française », par François VALANTIN « membre du conseil général de la commune d'Aumont, district de Saint Chély, département de la Lozère », pour une naissance. Il est signé VALANTIN, officier municipal et ASTRUC, administrateur.

2- Banassac (cote 1 MI EC 017/3)
Les derniers actes signés du curé CAVALIER, prêtre réfractaire, sont un baptême le 4 septembre, et une sépulture, le 8 septembre 1792. Les actes suivants sont une sépulture, le 17 septembre et un baptême, le 18 septembre 1792, l'an premier de la République : signés du maire SEGUIN (et de l'officier municipal RIVIERE pour le décès). L'acte de baptême mentionne le nom du prêtre consécrateur, le citoyen LACAS ainsi que les noms du parrain et de la marraine. Cinq actes de baptême suivront (le dernier étant du 22 novembre) avec ou sans mention de prêtre, mais mention des parrain et marraine, et toujours signés du maire SEGUIN. Sur la même paroisse, dans le hameau de La Tieule (actuellement commune), le vicaire de cette succursale de Banassac, l'abbé MOURGUES, prêtre réfractaire, signe son dernier acte, un baptême, le 2 juin 1792. L'acte suivant, encore un baptême, est daté du 26 octobre 1792, signé du maire SEGUIN.

3- Florac (cote 4 E 061/2)
Le curé TOURNEMINE, assermenté puis opposant à la Constitution civile du clergé*, établit son dernier acte (un mariage) selon les dispositions anciennes, le 29 novembre 1792. Il écrit dans le registre, quelques jours plus tard : « Le huit décembre 1792, la municipalité de Florac a retiré les registres des baptêmes, mariages et enterrements suivant les décrets de la Convention nationale. Lesdits registres de la paroisse de Florac commençaient vers le milieu de l'année 1699 jusqu'à la fin de novembre 1792. Ce qui va se continuer ici ne sera qu'une note pour mon usage seulement ». Suivent les « actes de catholicité** » dont le dernier est daté du 26 décembre 1793. Le nouveau « cahier » arrêté « en vertu de la loi sur l'état civil des citoyens » est quant à lui, ouvert le 8 décembre 1792, « l'an premier de la république », par Pierre PONS, premier officier municipal assisté du greffier BOYER. Le premier acte, une naissance, est établi « dans la maison commune », par Pierre Augustin BOYER, officier public, le 16 décembre (il s'agit de la même personne que dans l'acte du 8 décembre).

4- Langogne (cote 4 E 080/4)
Le dernier acte signé du vicaire DALAUZIERS est daté du 22 juillet 1792, il s'agit du baptême de Jacques Troupel. Le dernier acte signé du curé DUBOIS, le 5 août 1792 est l'inhumation d'Antoine Boudet, dit La Flèche, décédé la veille. Le dernier acte de mariage, le 7 août 1792, est établi par « ROUVEYROL, prêtre habitué de la paroisse et ville de Langogne, en l'absence de monsieur le curé ». Signalons aussi un acte non signé, du 28 août 1792 : inhumation de « Louis de Barbon de Pomeyrol, ancien prieur claustral des ci-devant bénédictins de Langogne, sécularisés avant la Révolution... décédé le 27 du mois d'août, l'an quatrième de la République (ce dernier mot barré) liberté... ». Les deux actes suivants sont encore rédigés par des ecclésiastiques : un baptême, signé BONICEL, « vicaire épiscopal procuré », prêtre assermenté*, le 13 septembre 1792, « l'an quatrième de la liberté et le premier de l'égalité, a été baptisée solennellement... » ; une inhumation, signée RASTOUL, « vicaire épiscopal procuré », successeur du précédent, prêtre assermenté, le 7 octobre 1792. Les premiers actes partiellement laïcisés sont une inhumation signée ASTIER et CHALIER, officier public, le 13 octobre 1792, « l'an premier de la république », puis une naissance, le 24 octobre 1792 : « l'an premier de la République française... nous Jean François JEAN, officier municipal de la commune de Langogne, certifions que la citoyenne ... a accouché d'un enfant mâle... son parrain ayant été... sa marraine... » et un baptême signé MAZEL, officier municipal et JEAN, officier de santé : « le 28 octobre 1792, l'an premier de la république, Jeanne Gazay a été baptisée sans cérémonie, en présence de l'enfant, à défaut de curés ni vicaires, dans la maison de... ».

5- La Panouse (cote 1 MI EC 108/2)
Le dernier acte signé du curé ALLE est la naissance le 22 septembre 1792 avec baptême le jour suivant, de Jean François Boulet. Le maire Antoine ROUVIERE, un « municipal » et un autre villageois sont témoins. Ne figure aucune mention de parrain et marraine. Le premier acte délivré par le maire ROUVIERE, en présence de M. « municipal » et N. «autre municipal » est un décès, le 24 septembre 1792, suivi de l'enterrement, le 26 septembre.
Un autre acte signé du maire : une naissance, le 22 octobre 1792, suivie du baptême, le même jour, porte mention du parrain et de la marraine.

6- Rocles (cotes EDT 129 GG 12, 4 E 129/1)
Le dernier acte signé du vicaire FORESTIER est une inhumation, le 10 octobre 1792.
L'acte suivant est un décès du 30 novembre 1792 (inhumation le lendemain), signé des « officiers municipaux » BENOIT et FORESTIER (s'agit-il du vicaire?).
Le 22 janvier 1793, « l'an second de la République », l'officier municipal BENOIT signe seul l'acte de naissance d'Etienne Rachas.
Le 26 janvier 1793, figure dans la marge du registre « baptême de Victoire Gautier, de Vieux-Fraisse » et dans l'acte, le mot « paroisse » suivi des parrain et marraine. Le parrain signe avec l'officier municipal Vital BENOIT et FORESTIER (non mentionné dans l'acte).
L';acte de « baptême » de Marie Martin, de Palhères, de la fin du mois de janvier 1793 (jour illisible), signé RIGAUT et FORESTIER, indique toujours « paroisse », « parrain », « marraine ». L'acte suivant, du 23 février 1793, « an second de la République » est la naissance de Jean Valantin, signée seulement de Benoit, officier municipal.

6- Saint-Flour-de-Mercoire (cote EDT 150 GG 1)
Le dernier acte signé du curé ROBERT est le décès d'Antoine Veyret, le 23 septembre 1792.
L'acte suivant, sur la même page du registre, est signé de TERME, maire. Il s'agit du décès de Marie Mouret, le 28 octobre 1792. Vient ensuite, l'acte signé de Teissier, maire, le 14 décembre 1792, celui du décès de Mariane Pagès.

7- Villefort*** (cote 4 E 198/5)
Le dernier acte signé du curé BONNET, prêtre réfractaire, est un baptême « sous condition », le 13 juillet 1792. Suivent des actes rédigés par des ecclésiastiques assermentés* : un baptême signé PAULIAC, « vicaire épiscopal desservant la cure de Villefort », « le quatre août 1792, l'an quatrième de la liberté » ; un baptême signé « MOURET, 1er vicaire épiscopal faisant les fonctions de curé », successeur du précédent, « le premier octobre de l'année 1792, première de la république». Le premier acte, nouvelle formule, mentionnant la fonction d'officier public de M MICHEL, est une naissance, le 5 novembre 1792, « l'an premier de la République ».

IV- ACTES TIRES DES ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-LAURENT-LES-BAINS (ARDECHE)

Saint-Laurent-les-Bains
Quelques curiosités relevées dans les registres d'état civil de ladite commune : - « l'an mille sept cent quatre vingt douze, le vingt-neuvième septembre est né et a été baptisé Augustin Mourgue, signé Valette, curé… ». Cet acte est complété par la mention suivante « Vu et vérifié par moy soussigné, receveur de l'enregistrement au bureau de Joyeuse, Martin » - « L'an 4e de la Liberté et 1er de La monarchie française, le 16e octobre est né et le 17e a été baptisé Alexis Louche, signé Valette, curé… »
Suit un mariage sans indication du jour et du mois « L'an mille sept cent quatre vingt douze, le 1er de la république française… ayant obtenu la permission de bénir ledit mariage, du citoyen évêque de Viviers****, signé Valette, curé… ».
Le dernier acte du curé, comportant les mêmes prémices, est daté du 7 décembre 1792. Dans la série départementale, le dernier acte est du 19 décembre. Le 1er acte laïcisé est une naissance, signée par Joseph Bardin, membre du conseil général de la commune et Hyacinthe Pavin, vice-président du directoire du district du Tanargue, le 3 février 1793.

-Discussion

Malgré les dispositions du décret du 20 septembre 1792, dans certaines communes (Banassac, La Panouse, Rocles), les mentions de « baptême », de « parrain et marraine » ou de « paroisse », apparaissent sous la signature des nouveaux officiers d'état civil, parfois jusqu'à la fin de janvier 1793. A Langogne, sur le même acte du 24 octobre, les mentions « l'an premier de la république française » et « citoyenne » côtoient celles de « parrain » et « marraine ». Dans cette même commune, les notations divergent selon les officiers d'état civil, au cours du mois d'octobre. Quant aux prêtres, chargés des actes (en 1791 et 1792), ce sont soit les nouveaux curés, ayant prêté serment à la Constitution civile du clergé*, ou des vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel* Etienne NOGARET, faisant fonction de curé (Langogne, Villefort), soit des prêtres réfractaires maintenus en place par la volonté des habitants (Banassac, La Panouse). A signaler également les premières mentions « révolutionnaires » sur des actes officiels, dès le mois d'août 1792 « l'an quatrième de la liberté » (Villefort, Langogne), en octobre, à St Laurent-les-Bains. Dans cette commune ardéchoise, le curé Valette, un peu perturbé, passe des mentions classiques d'Ancien Régime à celle erronée et répétée de « l'an 1er de la monarchie » (en octobre 1792, la monarchie est abolie depuis deux mois) puis en novembre 1792 à «l'an 1er de la République ». Plus surprenants enfin, les cas de Banassac, où le maire Seguin dresse les premiers actes les 17 et 18 septembre 1792, soit trois jours avant la parution du décret, instaurant le nouvel état civil et de Rocles, qui à la fin de janvier 1793, ne mentionne pas la République ! Enfin, Aumont-Aubrac, Florac et surtout Saint-Flour-de-Mercoire, donnent l'idée d'une passation plus fluide des pouvoirs. Ce qui n'empêcha pas l'abbé Tournemine d'être guillotiné en 1794, mais ceci est une autre histoire.

Sur un plan général, sur tout le territoire français, la simple lecture des registres d'état civil du dernier semestre de l'année 1792 donne une bonne idée de l'évolution politique, religieuse et sociétale des communautés d'habitants de l'époque.

*Le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante adopte la Constitution civile du clergé (CCC), qui réorganise l'Eglise catholique : un évêque par département ; évêque et curés élus par le peuple, percevant un traitement de l'Etat et devant prêter serment. Le pape Pie VI ayant condamné ce texte le 13 avril 1791, les prêtres vont se partager entre « assermentés » (dits aussi « jureurs », « intrus » ou « conformistes ») et « insermentés » (dits aussi « réfractaires », « non-jureurs » ou non-conformistes »). Les assermentés vont constituer le « clergé constitutionnel », représentant au niveau national, environ 48% de l'ensemble des prêtres (seuls 4 évêques titulaires prêteront le serment). En Lozère, ce pourcentage serait de 10 à 16%. Jean Jaurès parlera de la « tragique rencontre du christianisme et de la Révolution ».

** Parallèlement à la tenue des registres d'état civil laïcisés, l'Eglise catholique demandera aux curés de tenir des registres de catholicité (baptêmes, mariages, sépultures) pour ses fidèles. Ces registres sont généralement conservés dans les Archives des diocèses et permettent de compléter ou de suppléer à des registres d'état civil détruits ou endommagés au cours des 19e et 20 siècles.

*** Villefort, paroisse du diocèse d'Uzès, avant la Révolution française, fut intégrée au département de la Lozère, lors de sa création en 1790.

**** dispense nécessaire car la mariée habitait une paroisse voisine. Le citoyen évêque étant Charles de Lafont de Savine (1742-1815), l'un des évêques ayant prêté le serment de fidélité à la CCC et le seul à avoir conservé son siège.

Pour en savoir davantage

- Histoire de l'état civil en France, Wikipédia.

- Blog généalogique : entrenousetnosancetres.fr

- Jean JAURES, Histoire socialiste de la Révolution française, Les Editions sociales, 2014,2015.

- Gérard NOIRIEL, L'identification des citoyens, naissance de l'état civil républicain, in Genèses, 13, 1993. En ligne, sur Persée.

- Registres d'état civil, Archives départementales de la Lozère et de l'Ardèche.

Portrait

Marie-Thérèse NEGRE



Retraitée de la Fonction Publique Territoriale après quarante années au service de la population du sud du Tarn, notre adhérente ne manque pas d'activités : chorale, randonnée, dentelle aux fuseaux, patchwork, jardinage, bénévolat, théâtre occitan ou encore archivage paroissial. Pourtant, parmi toutes ces occupations, une passion l'accompagne depuis plus de quarante-cinq ans : la généalogie.

Ses premières recherches ont porté sur son patronyme, Nègre, avant de s'élargir progressivement à l'ensemble de sa famille. Plus que la quête d'ancêtres célèbres, ce sont les parcours de vie qui l'intéressent. Elle accorde une place particulière aux branches féminines de son arbre, persuadée qu'elles sont indispensables à la compréhension de l'histoire familiale.

Au fil des années, Internet et les logiciels de généalogie ont facilité ses recherches, mais son enthousiasme est resté intact. Cette passion, elle l'a également transmise à son frère, avec qui elle partage de nombreuses découvertes. Ensemble, ils ont même organisé une cousinade permettant de présenter leur arbre familial à plusieurs générations de cousins.

Toujours désireuse d'approfondir ses connaissances, elle suit actuellement des cours de paléographie aux Archives départementales du Tarn afin de mieux décrypter les documents anciens.

Son dernier défi ? Son projet actuel consiste à reconstituer l'histoire du hameau de Pont-de-Larn où se trouve sa maison, construite en 1942. En remontant les archives cadastrales et les documents anciens, elle a découvert que les premières traces de propriété de certaines parcelles remontent à avant 1634, ouvrant ainsi une véritable enquête sur l'histoire des lieux et de leurs habitants.

Pour elle, la généalogie n'est pas seulement un loisir : c'est une passion, une transmission et une formidable aventure humaine qui continue de nourrir sa curiosité et son enthousiasme.

Une chose est sûre : ses ancêtres peuvent dormir tranquilles. Avec autant de passion et de persévérance, aucun d'entre eux n'échappera longtemps à ses recherches !

Présentation

histoire du logo de l'association : Amis du Patrimoine Sigean et Corbières



La chapelle des Pénitents de Sigean, témoin de l'Histoire

Édifiée au début du XVIIe siècle à l'initiative de Mgr de Joyeuse, archevêque de Narbonne et seigneur de Sigean, la chapelle des Pénitents fut le siège de la confrérie des Pénitents Blancs, chargée notamment d'accompagner les défunts.

Au fil des siècles, le bâtiment a connu plusieurs vies : lieu de culte, hôpital puis écuries durant la Révolution, avant de retrouver sa vocation religieuse au XIXe siècle. Ses biens furent inventoriés en 1908 lors de la séparation de l'Église et de l'État.

Partiellement démolie dans les années 1980 pour être transformée en salle multimodale, la chapelle a néanmoins conservé son clocher. Toujours visible au cœur du vieux Sigean, celui-ci demeure le témoin silencieux des événements religieux, sociaux et politiques qui ont marqué la commune.

C'est d'ailleurs cette silhouette emblématique que l'association Les Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières a choisie comme logo à la fin des années 1990, à l'occasion de son 60e anniversaire.

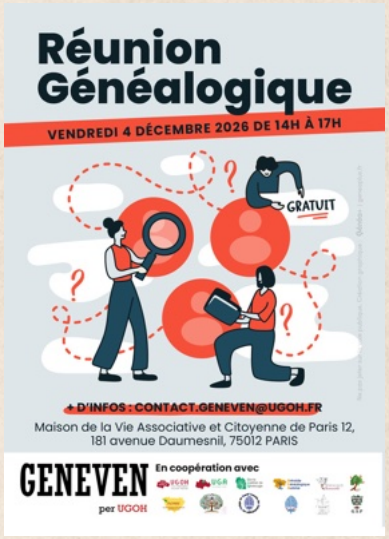
Agenda



MAZAMET – LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 – 14 H 30

L'équipe bénévole de Gen-Ibérica, association fondée en 2008 par Valérie Franco Courtillet, sera présente à l'Association Philatélique et Généalogique Mazamétaine pour accompagner toutes les personnes à la recherche de leurs origines espagnoles.
Les bénévoles vous conseilleront dans vos recherches, aussi bien dans les archives françaises que dans les archives espagnoles, parfois complexes à consulter. Ils pourront également vous aider à déchiffrer et traduire d'anciens documents.
Que vous débutiez ou que vos recherches soient déjà avancées, cette rencontre vous permettra de bénéficier de conseils personnalisés et de nouvelles pistes pour retrouver vos ancêtres espagnols.
Une aide précieuse pour enrichir votre histoire familiale !

L'entrée est libre et gratuite.



PARIS – VENDREDI 4 DECEMBRE 2026 – 14 H 00

Vous souhaitez faire avancer votre arbre généalogique, débloquer une branche familiale, partager une découverte ou simplement échanger avec d'autres passionnés ?
Alors rendez-vous le vendredi 4 décembre 2026 pour un moment convivial placé sous le signe de la généalogie.
Que vous soyez débutant ou chercheur confirmé, cette rencontre sera l'occasion de poser vos questions, de bénéficier de l'expérience des autres participants et de découvrir de nouvelles pistes de recherche. Chacun pourra apporter ses trouvailles, ses interrogations ou ses méthodes de travail afin d'enrichir les échanges.
Dans une ambiance chaleureuse et détendue, nous partagerons notre passion commune pour l'histoire des familles et de ceux qui nous ont précédés.
Alors n'hésitez pas à venir avec vos questions, vos documents et votre curiosité. Ensemble, faisons parler nos archives et redonnons vie à nos ancêtres !

Votre association bouge ? Faites-le savoir !

Nous le savons : partout en Occitanie, de nombreuses associations généalogiques ne manquent ni d'idées ni d'énergie. Conférences, expositions, portes ouvertes, ateliers, cousinades, sorties aux archives, publications... les initiatives sont nombreuses et méritent d'être connues.
Pourtant, bien souvent, ces événements restent confidentiels faute de diffusion. C'est dommage, car ce qui intéresse les adhérents d'une association peut aussi intéresser les passionnés voisins.
La Gazette est là pour ça. Nous avons besoin de vous pour faire mettre en lumière les actions de vos associations. N'hésitez pas à nous transmettre vos informations, comptes rendus, affiches, photographies ou annonces d'événements à venir.
Que votre manifestation rassemble dix personnes ou plusieurs centaines, chaque initiative contribue à faire vivre et rayonner la généalogie.
Alors, ne soyez pas modestes ! Si votre association se bouge, faites-le nous savoir... nous nous chargerons de le faire savoir aux autres !

Envoyez vos évènements à : lagazette @ugoh.fr

Nos ancêtres attendaient parfois des semaines pour recevoir des nouvelles... Vous, il vous suffit de vous inscrire ci-dessous pour recevoir la Gazette directement dans votre boîte mail et en découvrir le contenu avant les autres !

lagazette @ugoh.fr

Retrouvez les anciens numéros sur : www.ugoh.fr

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

Directrice de la Publication : Monique Biau